

taisie les conduit. Ils se dispersent partout, comme ils se sont dispersés sur tout le territoire de l'ouest des Etats-Unis et ils agissent encore ainsi. Ce serait un moyen d'arrêter complètement l'immigration que de leur dire qu'ils doivent s'établir là et nulle part ailleurs. Je suis persuadé que cette politique n'a pas réussi. Soit que les honorables députés de la gauche aient eu raison, ou que nous ayons eu raison, la politique adoptée, est rendue trop loin à l'heure qu'il est, pour qu'il soit possible de resserrer la colonisation dans une région particulière. Je prie de nouveau l'honorable député et la chambre de donner leur assentiment à cette mesure ; je crois que nous ferions une grande erreur si nous ne profitions pas de la chance que nous avons de faire construire ce chemin de fer à des conditions très favorables.

M. LAURIER : Devons-nous comprendre que la compagnie n'a pas demandé de subvention ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Oui, elle en a demandé : voici la lettre dans laquelle elle fait cette demande, je la passe à l'honorable député.

M. TROW : Je dois dire que le gouvernement mérite nos félicitations au sujet des qu'il fait pour développer le Nord-Ouest. Et dans le Nord-Ouest, s'il est une région qui mérite d'être développée par la construction d'un chemin de fer, c'est bien la région qui s'étend de Calgary à Edmonton. Cependant, je crois que le gouvernement a commis une erreur de faire construire le chemin de fer Canadien du Pacifique à travers trois ou quatre cent milles de pays impropre à l'agriculture. Si on avait suivi le tracé fait sous le gouvernement Mackenzie, le Pacifique passerait par Prince Albert et Edmonton, à travers une région bien boisée et bien arrosées. Aujourd'hui, le Canadien du Pacifique traverse des centaines de milles de pays dénudé qui n'a peut-être jamais été boisé et qui est impropre à la colonisation. Mais la région que le gouvernement se propose en ce moment de développer, est à peu près la plus belle région du Nord-Ouest et je suis sûr que aussitôt qu'on y aura construit un chemin de fer, au moyen duquel on puisse expédier le surplus de ses produits, on verra cette région se peupler très rapidement. J'espère moi aussi que le gouvernement adoptera quelques mesures pour empêcher les compagnies de chemin de fer d'exiger des prix exorbitants pour leurs terres. Les colons sont obligés d'endurer beaucoup de misère et il est nécessaire qu'on leur vende la terre à aussi bon marché que possible, et j'espère que le gouvernement saura les protéger contre la cupidité des compagnies de chemins de fer et force celles-ci à vendre leurs terres à des prix raisonnables.

M. WATSON : Je désire dire quelques mots, car je sais ce qui arrive de ces octrois en terres dans le Nord-Ouest. Les honorables députés de ce côté-ci de la chambre ont fait au gouvernement des suggestions excellentes. C'est ainsi qu'il lui ont suggéré de donner des terres d'un canton sur deux, au lieu d'une section sur deux.

Sir JOHN A. MACDONALD : C'est ce que nous allons faire dans ce cas-ci.

M. WATSON : J'en apprendis la nouvelle avec beaucoup de plaisir. Je crois aussi que le gouvernement devrait fixer une limite dans le prix des terres. Les députés de ce côté-ci de la chambre ont préché cette politique depuis longtemps et Sir JOHN A. MACDONALD.

c'est avec raison, car il est aujourd'hui à la connaissance de tout le monde que le chemin de fer canadien du Pacifique demande un prix exorbitant pour ses terres dans le Nord-Ouest, et qu'il les garde dans un but de spéculation. Un colon ne peut pas acheter un acre de ses terres, à moins de quatre à dix piastres. L'honorable député de Selkirk (M. Daly) connaît bien le sud du Manitoba et il sait que le canadien du Pacifique demande pour ses terres les prix que je viens de mentionner. Dans l'intérêt des colons on devrait fixer un prix maximum pour les terres de cette compagnie, afin que le colon sût qu'il peut s'emparer d'une terre inoccupée et qu'on ne le forcera pas à la payer plus cher que ce prix maximum. On a suggéré de le fixer à \$2.50 ; mais même s'il était fixé à \$5, ce serait mieux que de ne pas en avoir du tout. Et cela est dans l'intérêt de la compagnie, autant que dans l'intérêt des colons, et du pays. Quant à l'exemption de taxe, sur les terres de la compagnie, je suppose que cette exemption est pour un temps limité, tant que ces terres restent entre les mains de la compagnie, par exemple, pour une période de 20 ans.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il n'y a pas de conditions comme celle-là. Cette condition n'existe que pour le chemin de fer canadien du Pacifique et il n'est pas question en ce moment de la compagnie du Pacifique.

M. WATSON : Il n'y aura pas d'exemption de taxes pour les terres de cette compagnie ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Tant que ces terres appartiennent à la Couronne, elles sont exemptes de taxes, mais dès qu'elles sont transportées à la compagnie elles cessent de jouir de cette exemption.

M. WATSON : Assurément, c'est la position dans laquelle se trouve le chemin de fer canadien du Pacifique. Cette compagnie ne s'est fait transporter qu'une petite partie de ses terres ; le reste est encore considéré comme terres de la Couronne et ne paie pas de taxes. Le très honorable ministre dit que tous les colons seront protégés. Devons-nous comprendre par ces paroles que si un colon s'établit sur les terres de la compagnie, le gouvernement empêchera qu'on ne le dépossède ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas dit cela. Si un colon, qui possède un *homestead*, cultive le lot voisin du sien, cela ne lui donne pas de réclamations sur ce dernier lot ; il a son *homestead* qui doit lui suffire.

M. WATSON : Mais si ce *homestead* est sur une des terres de la compagnie ? Je n'ai pas l'intention de m'opposer au bill ; car il est nécessaire de construire un chemin de fer dans cette région si propre à la colonisation. Cette contrée n'est pas propre seulement aux ranches ; car au delà de la zone de 24 milles du chemin de fer canadien du Pacifique, on trouve d'excellentes terres pour l'agriculture. Je ne suppose pas qu'on va donner à la compagnie des terres propres aux ranches ; car je sais que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a le monopole de presque toutes ces terres au nord. La seule compagnie de chemin de fer qui s'efforce de mettre des colons sur ses terres, c'est la compagnie du Manitoba et Nord-Ouest, l'unique compagnie qui soit indépendante du chemin de fer canadien du Pacifique. Je crois que le chemin de fer dont nous nous occupons en ce moment sera cons-